
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 27 NOV 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° _____ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

017-1307

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi et d'une enquête de moralité, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite à l'issue de la visite médicale d'incorporation au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs Divisionnaires des Douanes, session 2017.

Ce sont :

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES DOUANES

ADMIS

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	YAMEOGO PASCAL	140011	B2304893	31/12/88
2°	SIMPORE RIMPANGA WILFRIED	01737	B0839416	12/10/88
3°	NOMBRE ZIDABOU	00403	B3440505	15/04/82
4°	BATIONO EVARISTE RODRIGUE	02216	B8085391	12/03/87
5°	PORGO SAIDOU	01700	B8959738	01/01/85

Arrêté la présente liste à 5 admis.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	BELEM BOUREIMA	01491	B2312446	15/10/88
2°	TRAORE SAN SOUNGALO	01123	B0795780	08/07/82
3°	ZONGO KISWENDSIDA ROMARIC WILSONNE	00319	B2319645	08/09/90

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Souleymane LENGANE